

### DÉROGATION MINEURE No 952

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 7 février 2011 à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage CA29 0040 pour l'immeuble suivant :

<u>Étude</u>	<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
952	19435 à 19465 rue Rinaldo-Lemme Lot 4 073 474	Permettre en zone résidentielle H4-3-177 pour le bâtiment proposé : <ul style="list-style-type: none"><li>- une marge latérale de 2 m du côté sud du bâtiment au lieu du minimum prescrit de 3 m;</li><li>- une distance minimale de 0,6 m entre les balcons et la ligne de terrain du côté sud, au lieu du minimum prescrit de 2 m</li></ul> Comme indiqué au plan d'implantation, préparé par Luc Denis, architecte, le 14 janvier 2011.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce vingt-unième jour de janvier de l'an 2011.

Suzanne Corbeil, avocate  
Directeur du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement

/ml